

Proposition d'amendement de l'Annexe 9 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Jean-Marc Blondé	30.01.2018		Saisie selon PV GT VTE 01/2018
Décision GT VTE	21.03.2018		Selon PV GT VTE 03/2018
Décision GE UW	29.03.2018		Selon PV GE UW 05/2018

Titre :	Verrouillage des portes des ILU
Proposition de modification de : EF / Détenteur / autres instances :	SBB Cargo AG
Proposition de modification sur :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur :	Jean-Marc Blondé
Lieu, date :	Olten, 30.01.2018
Description succincte :	Précision verrouillage des portes des ILU - Code 7.5.2

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction

Actuellement, l'état non conforme d'une porte fermée et verrouillée est signalé et consigné à l'aide des codes 7.5.2.x

1.2. Mode de fonctionnement

1.3. Anomalie / Description du problème

Dans le cadre de l'instruction du personnel et lors des visites techniques, le verrouillage des portes suscite en permanence des questions. Cela induit des incertitudes dans l'esprit des agents et appelle des précisions dans la description des anomalies.

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?

Non oui, à savoir :

* Code de pratique : un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers. " (Source : Règlement CE 352/2009, Art. 3)

„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable" (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)

2. Situation recherchée

2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)

Pour remédier à cette situation, des précisions sont apportées au texte explicatif. Voir détails point 4.

3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU :

Code couleur pour les modifications :

Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau texte

Bleu : (évent. barré) : texte sera effacé

Éléments constitutifs des ILU, notamment pour le transbordement horizontal ou vertical	7.5			
	7.5.1	Dispositif additionnel de verrouillage des béquilles inefficace, manquant, défectueux	Ligaturer avec du fil de fer, si impossible : retrait	4
	7.5.2	Portes frontales de l'ILU incomplètement non fermées ou mal verrouillées		
	7.5.2.1	- Porte non fermée	Fermer et verrouiller , si impossible : retrait	5
	7.5.2.2	- un seul verrouillage efficace par ILU et par porte Porte mal verrouillée (excepté sur porte face à une autre ILU) si : <ul style="list-style-type: none"> • Came haute non enclenchée ou • Came basse non enclenchée ou • Levier de verrouillage horizontal non enclenché 	Y remédier, si impossible : retrait	3 4
	7.5.2.3	- Réservé		

4. Motif :

La précision du texte est nécessaire pour une meilleure compréhension.

5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, t....), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Justification des constatations

Incidences positives :

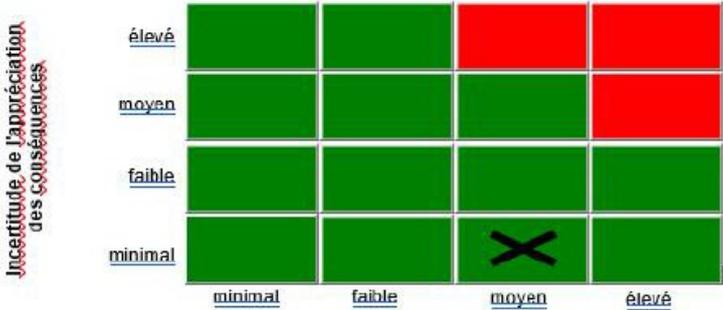
Exploitation, Interopérabilité, Sécurité, Compétitivité:(Valeur : 3),

Sécurité : (Valeur 4)

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non oui
Motif : La description de l'irrégularité a été précisée pour un contrôle plus précis de la fonction de verrouillage de la porte. Le niveau de sécurité exigé reste inchangé.	
6.2. La modification est-elle significative ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non oui
Motif : Résultats de la sélection préalable des critères (à définir): Degré d'innovation : faible Degré de complexité : faible Conséquences des défaillances : critique Traçabilité : élevée Réversibilité : oui  <p style="text-align: center;">Appréciation des conséquences des défaillances</p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> Reset de tous les critères de sélection cliquer ici </div>	

6.3. Détermination et classement du risque :	<input checked="" type="checkbox"/> Supprimé
<p>6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale</p> <p>6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale</p> <p>6.3.3. Utilisation abusive du système possible</p> <p><input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:</p>	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en œuvre ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non oui
<p><i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • „Code de pratique“ (règles techniques reconnues) • Utilisation d'un système de référence • Estimation explicite du risque 	
6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non oui
<p>Instance d'évaluation</p> <p>Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation</p>	[Annexe]